

**DRT****DPRI2360 Séminaire de droit patrimonial de la famille**

[30h] 9 crédits

**Enseignant(s):** Jean-Louis Renchon  
**Langue d'enseignement :** français  
**Niveau :** cours de 2ème cycle

**Objectifs (en terme de compétences)**

Le séminaire a pour objectif de conduire les étudiants à entreprendre une réflexion approfondie sur certains thèmes de la branche du droit à laquelle se rattache chaque séminaire et dont les bases théoriques ont été enseignées en candidature et en licence. Le thème du séminaire varie chaque année. Il est suffisamment polyvalent pour permettre le découpage d'une quinzaine de sujets étroitement reliés par une problématique commune.

**Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)**

En ce qui concerne la méthode, elle exige de l'étudiant une double prestation : d'une part, la présentation orale, en cours d'année, du résultat de ses recherches sur le thème qui lui a été assigné; d'autre part, la remise d'un écrit dans lequel l'étudiant peut tout à la fois systématiser et synthétiser la problématique de son sujet et faire le fruit des discussions et des débats qui auront suivi tant son exposé que celui des autres participants du séminaire. Les séances de séminaire commencent dès la rentrée académique. Bien entendu, les premiers exposés n'ont lieu qu'au courant du second semestre. Dans le premier semestre, les différents thèmes analysés sont mis en chantier par chaque étudiant. A intervalles réguliers cependant, chacun des participants fait part de l'état d'avancement de ses recherches ainsi que des interrogations et des difficultés qu'il rencontre. Ce travail se fait donc en équipe de manière à assurer une coordination des différents travaux. Durant le premier semestre, certaines séances de séminaire sont également consacrées à l'audition de l'une ou l'autre communication sur un sujet ayant un rapport étroit avec le thème du séminaire. Le spécialiste est soit un membre de la Faculté, soit une personnalité extérieure. Le séminaire fait l'objet d'une cotation dans le chef de chaque étudiant. Celle-ci est tributaire de son travail en cours d'année, de sa participation effective aux travaux et aux débats; de la qualité de son exposé oral et du texte remis en fin d'année.

## Résumé : Contenu et Méthodes

Thème : Le partage des acquêts constitués pendant le mariage

On peut concevoir les relations économiques entre les deux partenaires d'un couple de deux manières très différentes.

Tantôt on met l'accent sur l'autonomie professionnelle et financière que chacun des deux époux devrait veiller à préserver, avec la conséquence qu'il devrait alors pouvoir conserver à son bénéfice exclusif le produit de son travail, de ses efforts et de son épargne. Tantôt on continue à mettre l'accent sur l'interdépendance professionnelle, économique et financière que la vie en couple provoque ou peut provoquer entre les deux époux, avec la conséquence que les biens acquis et l'épargne constituée pendant la vie commune peuvent ou doivent alors être considérée comme le produit commun du travail et des efforts de chacun des deux époux.

L'objectif du séminaire sera d'analyser cette problématique de manière approfondie.

Il conviendra d'abord d'examiner, autant que possible, la réalité économique vécue effectivement par les ménages. Est-ce l'autonomie qui prédomine, ou est-ce encore, au contraire, l'interdépendance qui caractérise le fonctionnement économique des ménages ?

Il conviendra ensuite de se pencher sur les discours qui sont tenus à propos de cette problématique, tant sur le plan politique que sur les plans sociologique et éthique.

Il conviendra enfin d'étudier la réponse qui est actuellement proposée dans la législation ou dans les pratiques juridiques et judiciaires non seulement en Belgique mais, à l'heure de l'élargissement de l'Europe, dans un certain nombre d'Etats membres de l'Union européenne.

La méthode de travail adoptée lors du séminaire sera la suivante.

Chaque étudiant pourra déterminer lui-même le thème de son travail individuel, à la condition qu'il s'inscrive dans le thème commun à l'ensemble des étudiants.

Chaque travail devrait contribuer à la recherche juridique tant théorique que pratique, en rassemblant autant que possible des matériaux nouveaux, en faisant progresser l'explicitation et la compréhension des règles des droits positifs belge et étrangers et en en discutant leur fondement et leur pertinence.

Quatre séances de travail de deux heures auront lieu au cours de l'année académique 2003-2004.

Les deux premières séances seront consacrées à l'exposé de la problématique étudiée et à la détermination des sujets spécifiques de chaque étudiant.

La troisième séance consistera en un exposé-débat assuré par un conférencier extérieur.

La quatrième séance sera consacrée à l'explicitation par chaque étudiant de ses objectifs et de sa méthode de travail.

Lors de l'année académique ultérieure, les étudiants effectueront leurs recherches et se consacreront à la rédaction de leur travail écrit.

Les travaux de chaque étudiant seront présentés oralement lors d'un séminaire résidentiel de deux journées qui sera fixé immédiatement avant ou immédiatement après les vacances de Pâques, à l'exception toutefois des étudiants Erasmus qui n'auraient pas la possibilité de revenir en Belgique et qui présenteraient alors une communication individuelle vers la fin du premier quadrimestre de l'année académique 2005-2006.

## Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

//

## Autres crédits de l'activité dans les programmes

**DROI23**

Troisième licence en droit

(9 crédits)